



L'Ain'croyable cité de la Dombes

Mairie de Châtillon-sur-Chalaronne

Place de l'Hôtel de Ville
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

04 74 55 04 33
mairie@chatillon-sur-chalaronne.org
chatillon-sur-chalaronne.fr
Ville de Châtillon sur Chalaronne

**AVIS DE CONCESSION ÉCHUE
DANS LE CIMETIÈRE
DE CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE**

Nos Refs. : PM/PP/AF

Objet : Avis de recherche famille pour concession arrivée à échéance

- ⇒ Famille CHEVALIER
- ⇒ Tombe : carré n°5, emplacement n°79

Châtillon-sur-Chalaronne, le 05 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la gestion de son cimetière, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne vous informe de l'échéance de la concession de famille située : Carré 5, emplacement n°79 dans laquelle sont inhumés : CHEVALIER Michel, CHEVALIER née CHAUDY Marie, CHEVALIER Jean, CHEVALIER née RIGAUD Marie-Louise.

Cette concession ouverte depuis le 15 janvier 1972 est arrivée à échéance le 15 janvier 2022.

L'article L. 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « les concessionnaires et leurs ayants droits peuvent user de leur droit au renouvellement dans un délai de deux années qui suit l'arrivée à échéance de la concession ».

A défaut de renouvellement dans le délai de deux années, le terrain fait alors retour à, la commune « sans aucune formalité », le Maire n'étant pas tenu « de prendre un arrêté » (CE, 26 juillet 1985, Lefèvre et autres c/commune de Levallois-Perret, n°36749, Leb.T.p. 524, Dr Adm ; 1985, n°465)

En conséquence, vous êtes invités à prendre contact dans les meilleurs délais, avec le service cimetière de la Mairie à l'accueil au premier étage afin de préciser quel devenir vous souhaitez donner à cette sépulture.

Sans nouvelle de votre part au plus tard le samedi 28 février 2026, la tombe sera reprise à compter du lundi 02 mars 2026., l'opération d'exhumation et de transfert des corps sera effectuée dans le respect de la réglementation funéraire en vigueur. Les ossements exhumés seront ensuite déposés dans l'ossuaire situé dans l'enceinte du cimetière communal.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Le Maire Adjoint
Philippe PERREAU

